Caroline BARON
Commissaire aux Comptes

Association ADEP

Résidence Le Bourg

33370 TRESSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

95 Impasse du Pas de Monac
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
05 57 64 68 25
Courriel : cbaron@qualia-expertise.fr

Siret : 48943378900075
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes
Grande Aquitaine

Caroline BARON
Commissaire aux Comptes

Association ADEP

Résidence Le Bourg

33370 TRESSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADEP relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant un excédent de 63.655 euros et un montant de capitaux propres de 557.051 euros.

Le présent rapport porte sur les comptes annuels rectifiés et se substitue au rapport sur les comptes annuels émis le 11 mai 2026 et présenté à l'Assemblée générale du 30 Mai 2026.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

95 Impasse du Pas de Monac
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
05 57 64 68 25
Courriel : cbaron@qualia-expertise.fr

Siret : 48943378900075
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes
Grande Aquitaine

Caroline BARON
Commissaire aux Comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, à l'exception de la vérification des informations du rapport du Trésorier, non établi à ce jour.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau à défaut d'avoir pu réunir le Conseil d'Administration pendant la période de confinement.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

95 Impasse du Pas de Monac
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
05 57 64 68 25
Courriel : cbaron@qualia-expertise.fr

Siret : 48943378900075
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes
Grande Aquitaine

Caroline BARON
Commissaire aux Comptes

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

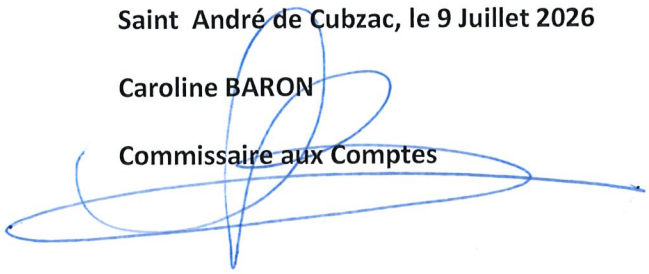
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint André de Cubzac, le 9 Juillet 2026

Caroline BARON

Commissaire aux Comptes



95 Impasse du Pas de Monac
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
05 57 64 68 25
Courriel : cbaron@qualia-expertise.fr

Siret : 48943378900075
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes
Grande Aquitaine

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 122	6 122		
Constructions	595	595		
Installations techniques, matériel et outillage	57 923	40 800	17 123	13 868
Autres immobilisations corporelles	30 955	29 590	1 365	1 398
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	152		152	152
Total Actif immobilisé (II)	**95 747**	**77 106**	**18 641**	**15 418**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 156		1 156	1 338
Créances				
Usagers et comptes rattachés	43 184	7 805	35 379	32 354
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	277 140		277 140	285 996
Charges constatées d'avance	1 840		1 840	5 612
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	459 180		459 180	396 028
Total Actif circulant (III)	**782 500**	**7 805**	**774 695**	**721 328**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**878 247**	**84 911**	**793 336**	**736 746**

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	11 207	11 207
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise	11 207	11 207
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves	482 189	470 458
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées	399 956	388 224
Réserves pour projet de l'entité	82 234	82 234
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	**63 655**	**11 732**
Situation nette (sous-total)	**557 051**	**493 396**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des fonds propres (I)	**557 051**	**493 396**
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	39 967	35 751
Total des provisions (III)	**39 967**	**35 751**
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 486	22 118
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	177 832	152 074
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		33 407
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	**196 318**	**207 600**
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**793 336**	**736 746**

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 415	1 570
Ventes de biens et de services	1 212 931	1 185 366
Ventes de prestations services	*1 212 931*	*1 185 366*
Produits de tiers financeurs	251 461	251 461
Concours publics et subventions d'exploitation	*251 461*	*251 461*
Repr. / amort., dépréc. et prov.		9 478
Autres produits	16 133	132
Total des produits d'exploitation (I)	**1 481 940**	**1 448 007**
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	190 851	207 752
Impôts, taxes et versements assimilés	74 245	72 620
Salaires	904 557	913 498
Cotisations sociales	242 728	239 480
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 315	9 606
Sur immob. : dotations aux amort.	*6 306*	*7 470*
Sur actif circulant. : dotations aux amort.	*2 008*	*2 137*
Dotations aux provisions	4 216	4 467
Autres charges	20	22
Total des charges d'exploitation (II)	**1 424 932**	**1 447 447**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**57 008**	**560**
Produits financiers		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	4 473	4 128
Total des produits financiers (III)	**4 473**	**4 128**
Charges financières		
Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**4 473**	**4 128**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**61 481**	**4 687**
Total des produits exceptionnels (V)	**9 010**	**8 245**
Total des charges exceptionnelles (VI)	**6 836**	**1 201**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**2 174**	**7 044**
Total des produits (I + III + V)	**1 495 422**	**1 460 379**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 431 767**	**1 448 648**
EXCEDENT OU DEFICIT	**63 655**	**11 732**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	21 598	21 598
Bénévolat	2 800	3 795
TOTAL	**24 398**	**25 393**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite	21 598	21 598
Personnel bénévole	2 800	3 795
TOTAL	24 398	25 393

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 793 336 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 63 655 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/07/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	6 122			6 122
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	595			595
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 912	8 779	6 768	57 923
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 205	750		30 955
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**92 833**	**9 529**	**6 768**	**95 595**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	152			152
Immobilisations financières	**152**			**152**
ACTIF IMMOBILISE	**92 986**	**9 529**	**6 768**	**95 747**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	6 122			6 122
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	595			595
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 044	5 524	6 768	40 800
- Installations générales, agencements aménagements divers	906			906
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 902	782		28 684
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**77 568**	**6 306**	**6 768**	**77 106**
ACTIF IMMOBILISE	**77 568**	**6 306**	**6 768**	**77 106**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 322 316 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	152		152
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 184	43 184	
Autres	277 140	277 140	
Charges constatées d'avance	1 840	1 840	
Total	**322 316**	**322 164**	**152**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations	152			152
Subventions affectées	11 054			11 054
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	**11 207**			**11 207**
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	388 224	11 732		399 956
Autres réserves	82 234			82 234
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	11 732	63 655		63 655
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	**493 396**	**75 387**		**557 051**

Notes sur le bilan

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	11 207				11 207
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	470 458	11 732			482 189
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales					
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	11 732	-11 732	63 655		63 655
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	**493 396**		**63 655**		**557 051**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**493 396**		**63 655**		**557 051**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	35 751				39 967
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**35 751**				**39 967**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 216			
Financières					
Exceptionnelles					

La méthode retenue pour l'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraite est la méthode des unités de crédit projetés. Cette méthode est définie par la norme comptable IAS19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principaux paramètres de calcul retenus sont les suivants :

- Taux de turn-over faible à moyen
- Revalorisation des salaires : 2%
- Le taux d'actualisation : 3.20%

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 196 318 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 486	18 486		
Dettes fiscales et sociales	177 832	177 832		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**196 318**	**196 318**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURS FACTURES NON PARVENUES	14 100
DETTES PRO./CP TRESSES	21 387
DETTES PRO./CP FARGUES	16 522
DETTES PRO / CP SALLEBOEUF	17 275
PERS. AUT.CHARGES A PAYER	18 510
CHARG.SOC./CP TRESSES	9 840
CHARG.SOC./CP FARGUES	6 675
CHARG SOC /CP SALLEBOEUF	6 460
Total	**110 770**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONSTATEES D AVANCE	1 840		
Total	**1 840**		

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	2 800	3 795
Prestations en nature	21 598	21 598
Dons en nature		
Total	**24 398**	**25 393**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	21 598	21 598
Prestations		
Personnel bénévole	2 800	3 795
Total	**24 398**	**25 393**